

DÉCISION

Décision n°SR/AF/2024/159

Renouvellement du contrat de services pour la plateforme de l'accueil téléphonique de la Mairie

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-3 3°,

CONSIDERANT que la Ville a acquis auprès de CLCT STUDIO un contrat de services pour la plateforme de l'accueil téléphonique de la Mairie,

CONSIDERANT que le contrat de services est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 et doit être renouvelé,

CONSIDERANT que l'offre de la société CLCT STUDIO est économiquement avantageuse,

DÉCIDONS

Article 1 – La conclusion du contrat de services pour la plateforme de l'accueil téléphonique de la Mairie avec la société CLCT STUDIO, sise 4 quai de l'Abattoir-10000 TROYES.

Article 2 – Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et son échéance est fixée au 31 décembre 2026. Il pourra être dénoncé à la fin de chaque année civile selon les conditions stipulées par celui-ci.

Article 3 – Le montant annuel des prestations est de 1 500 € H.T., soit 1 800 € T.T.C.

Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier- 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé

15 MAI 2024



Par délégation du Maire,

Patrick GAUDUBOIS
2^{ème} adjoint

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le :
Notifiée le :
Publiée sur le site internet de la Ville :

15 MAI 2024

15 MAI 2024
15 MAI 2024